



Pas de rente pour une maladie professionnel?

Par **giot**, le **27/01/2010** à **16:50**

Bonjour,

je suis reconnu en maladie professionnel pour une cataracte aux deux yeux(tableau n°6)suite au operations,la secu ma demandes un certif de consolidation.mon ophtalmo ma remis les deux certif mais elle c'est trompee car elle a coche :guerison apparente avec possibilite de rechute ulterieur,de ce fait,la secu ne me verse aucunes rente?que puis-je faire???merci...

Par **WAHRAMMER**, le **29/01/2010** à **08:38**

Bonjour,

Pour commencer prendre régulièrement des rechutes afin de montrer que cela n'est pas consolider et faire une demande de travailleur handicapé pour pouvoir avoir une rente. La demande se fait avec le médecin-traitant et les formulaires sont sur internet, il peut se les imprimer. C'est à lui de remplir avec vous et de le faire. Par contre, l'ophtalmo a bien rempli sa case en mettant "possibilité de rechutes", cela vous garantit à ce niveau, donc n'hésitez pas à prendre rechute même juste pour laforme, faites la demande travailleur handicapé et là vous aurez probablement une rente.

Bon courage